

MAIRIE DE BRIE - 16590

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 24

Procuration : 2

Votants : 26

L'an deux mil vingt quatre

Le : **16 décembre**

Le Conseil Municipal de la commune de BRIE – 16590 –

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Michel BUISSON**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **10 décembre 2024**

OBJET : D2024-8-8

**Décision modificative n° 1
au Budget Régie de
transport**

Présents : BOUCHERIT D ; BOURGADE L ; BRIANCON JP ; BUISSON M ; CHASLARD B ; CHAUSSAT C ; CORNELIUS M ; DULAIS N ; FORESTIER-BRUN F ; GAUDILLIERE M ; GERACI F ; GUERIN S ; HELION P ; ; JOUANNET J ; LACOURARIE S ; MASSON G ; MOINARD-BOUTENEGRE M ; MOREAU D ; MOUMANEIX P ; NARDOU JP ; ROUHIER D ; URBAJTEL P ; VIEUILLE R ; VRIET L

Ont donné procuration : IMARD C à ROUHIER D ; THOS F à GUERIN S

Absente : BERTHELON S

Secrétaire de séance : Laure VRIET

Les crédits inscrits au chapitre 012 « Charges de personnel » du budget Régie de transports ne sont pas suffisants pour permettre de payer le salaire de l'agent et les charges afférentes. Il est donc nécessaire de prendre une décision modificative afin d'effectuer un virement de crédits entre chapitres.

Section de fonctionnement

Recettes

Chapitre 011 Charges à caractère général

Compte 61551 Matériel roulant - 100 €

Dépenses

Chapitre 012 Charges de personnel

Compte 6451 Cotisations à l'URSSAF + 100 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, adopte cette décision modificative n° 1 au Budget Régie de transport.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou Notifié

Le :

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 17 décembre 2024

Pour copie conforme :

En Mairie, le 17 décembre 2024

Le Maire,

Michel BUISSON